

RAPPORT N° 93/6-03
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993

Conformément aux opérations de modernisation des outils d'abattage de gros bétail à la Réunion, l'Abattoir Municipal de Saint-Denis s'apprête à cesser tout abattage porcin d'une part et à assurer la totalité des abattages bovins et petits ruminants de l'île jusqu'à ce que le futur Abattoir Régional Ruminants (agrée C.E.E.) entre en service. Cette spécialisation temporaire va se traduire par une baisse sensible du niveau d'activité de l'établissement ainsi que des charges et recettes y afférentes.

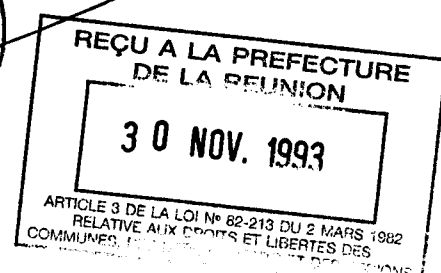
Les hypothèses retenues lors de l'élaboration du Budget 1993 de la Régie Abattoir intégraient l'arrêt de la chaîne porcs à compter du 1er septembre. Or, compte tenu des délais de réalisation des travaux confortatifs nécessaires à la spécialisation évoquée plus haut, cet arrêt n'interviendra au mieux qu'à la fin novembre.

Dès lors, il convient d'en tenir compte et de réajuster le Budget de l'Abattoir en conséquence. D'où les Décisions Modificatives qui se montent à 304 000 F pour la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement ne subissant aucune modification. Le financement sera dégagé sur les recettes supplémentaires attendues par rapport aux prévisions initiales.

Il vous est demandé d'approuver ces modifications telles qu'elles figurent en Annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/6-03
au Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

REGIE ABATTOIR

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-03 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

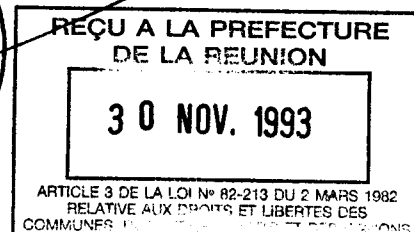
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Approuve les Décisions Modificatives au Budget 1993 de la Régie Abattoir qui se montent à 304 000 F pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

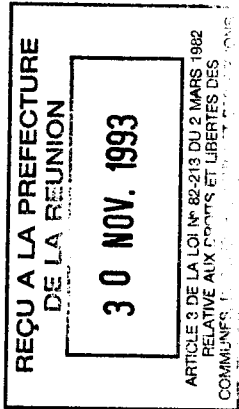


**REGIE ABATTOIR - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993
SECTION D'INVESTISSEMENT**

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives		N° Chap	RECETTES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives	
	N° Cpte	Libellés		Annulations	Inscriptions nettes		Total	N° Cpte		Libellés	Annulations
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 481 972			10	APPORT, DOTATION, RESERVES		882 549		
	214/	Construction sur sol d'autrui	1 302 509				106 / Réserves				
	2145/	Inst. Gén., Agenc. & amén. des const.	1 302 509				1068 - Autres Réserves				
	215 /	Installat° Techn. Mat. et Outill. Industriel	963 263			21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 136 969		
	2154 -	Matériels et Outillages industriels	963 263				215 / I. T. M. O. I.		663 262		
	218 /	Autres immobilisations corporelles	216 200				218 / Autres immobilisations corporelles		473 707		
	2181 -	Imob. générales, agencements...									
	2182 -	Matériel de transport	74 777			28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		952 589		
	2183 -	Matériel de bureau et informatique	111 625				281 / Amort. des immobilisat° corporelles		952 589		
	2184 -	Mobilier	29 798				28141 - Construction sur sol d'autrui		16 185		
							28145 - Inst. Gales, Agenc. et aménag.		366 074		
							28154 - Matériel et outillages industriels		408 908		
							28182 - Matériel de transport		74 778		
							28183 - Matériel de bureau et informat.		73 440		
							28184 - Mobilier		13 204		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT				
	231 /	Immobilisations corporelles en cours									
	2313 -	Constructions									
	2314 -	Constructions sur sol d'autrui									
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		490 135								
	281 /	Amortissements des immobilisations	490 135								
	2813 -	Amortissement des constructions	9 711								
	2815 -	Amortissement des ITMOI	192 343								
	2818 -	Amortissement des autres immob. corporelles	188 794								
TOTAL GENERAL			2 972 107			TOTAL GENERAL			2 972 107		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,
en séance du samedi 20 novembre 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



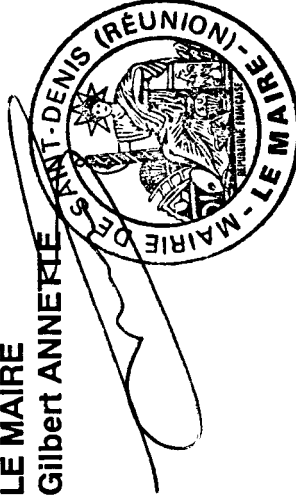
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX POUVOIRS ET LIBERTES DES
COMMUNES.

REGIE ABATTOIR - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1993
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives		RECETTES		Inscriptions budgétaires	Décisions Modificatives		
	N° Cpte	Libellés		Annulations	Inscriptions nettes	Total	N° Cpte		Libellés	Annulations	Inscriptions nettes
60	ACHATS		579 000		194 000	194 000					
	602 / Achats stockés		190 000		85 000	85 000					
	6022 - Fournitures consommables		190 000		85 000	85 000					
	606 / Ach. non stockés de mat et fournitures		389 000		109 000	109 000					
	6081 - Fournitures non stockables		371 000		102 000	102 000					
	6083 - Fournitures d'entretien et de petit équi		6 000		5 000	5 000					
6084 - Fournitures administratives de bureau		12 000		2 000	2 000						
61	SERVICES EXTERIEURS		919 500		50 000	50 000					
	615 / Entretien et réparations		242 000		50 000	50 000					
	6151 - Constructions		185 000		50 000	50 000					
	6152 - Matériel et Outillage		40 000		50 000	50 000					
	6155 - Installations et agencements		17 000								
	6158 - Entretien divers (dératisat/désinsect)										
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		95 265								
	622 / Rémunérat° d'intermédiaires et honoraires		15 265								
	623 / Publicités, publications, relations publiques		45 000								
	625 / Déplacements, missions, réceptions		15 000								
63	IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES		223 000								
	637 / Autres impôts, taxes et versements		223 000								
	6376 - Taxe d'Usage à reverser au FNA		223 000								
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 144 500		60 000	60 000					
	641 / Rémunération du personnel		1 613 000		45 000	45 000					
	645 / Charges sociales		528 000		15 000	15 000					
	647 / Autres charges (pharmacie)		3 500								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000								
	671 / Sur opérations de gestion		5 000								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		465 985								
	681 / Dotat° aux amort. - Charges d'exploitat°		465 985								
TOTAL DEPENSES COURANTES			4 432 250		304 000	304 000					
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT											
TOTAL GENERAL			4 432 250		304 000	304 000					

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,
en séance du samedi 20 novembre 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNERIE



**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION**
30 NOV. 1993
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DE ... ET DES ...

TOTAL GENERAL

304 000

304 000

4 432 250

4 432 250

304 000

304 000